

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de € pour aider à la restauration du pigeonnier du domaine de Valx et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél..... Courriel (merci d'écrire lisiblement) :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Pour les PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de

50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tel : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets *Patrimoine rural non protégé* lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte D'azur. Ce dispositif a reçu le label 2018 Année européenne du Patrimoine décerné par l'Union européenne et le ministère de la Culture.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



FONDATION



DU PATRIMOINE



Parc
naturel
régional
du Verdon

RESTAURONS LE PIGEONNIER DU DOMAINE DE VALX AVEC le Parc naturel régional du Verdon

À MOUSTIERS SAINTE-MARIE



UN DON
=
UN REÇU FISCAL
ENVOYÉ

FAITES UN DON

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Le Parc naturel régional du Verdon s'associe à la Fondation du patrimoine pour restaurer le pigeonnier du domaine de Valx, situé sur la commune de Moustiers Sainte-Marie



Le pigeonnier se trouve sur le domaine de Valx, domaine agricole dont l'origine remonte à la fin du XVI^e siècle. Ce site, lieu patrimonial, rassemblait une bastide, un corps de ferme, une bergerie traditionnelle prolongée par un pigeonnier.

De type carré, ce dernier est orienté au sud, présentant ainsi son dos aux vents dominants du nord. L'édifice est maçonné en moellons calcaires protégés d'un enduit traditionnel de chaux et de sable. L'entrée présente un encadrement en arc cintré taillé dans le tuf.

Le domaine de Valx, situé sur la commune de Moustiers Sainte-Marie accueille la maison du Parc naturel régional du Verdon. Depuis 2014, une ferme caprine pédagogique a vu le jour avec Benoît et Julie aux commandes de cette exploitation agricole, qui mêle production et accueil du public. Ce projet d'installation a eu à cœur de maintenir et de valoriser le patrimoine rural.



LA NATURE DES TRAVAUX

Si le bâtiment d'exploitation est en parfait état de fonctionnement, le pigeonnier présente des problèmes d'infiltrations en toiture, nécessitant des travaux qui font l'objet de cette souscription. La réalisation de ces travaux assurera l'étanchéité du bâtiment.

Cela permettra d'aménager l'intérieur afin d'offrir aux chevriers un espace de stockage en rez de chaussée et un coin cuisine, un espace repos et bureau à l'étage. Ces aménagements intérieurs seront financés par l'intermédiaire de fonds européens et de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur



Un panneau pédagogique sera installé devant l'édifice pour valoriser ce patrimoine.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre RÈGLEMENT PAR CHÈQUE (À l'ordre de «Fondation du patrimoine - Pigeonnier du domaine de Valx»), à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine
CCI - 60 boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains

PAR INTERNET

Faites votre DON EN LIGNE sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/59191>



Ou faites immédiatement un don en flashant ce QR code avec votre Smartphone ! L'installation d'une application QR code est requise.

Contact : alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org - 04 92 30 59 88